



Nom commercial: Orangen Aroma EFLA020271

Date de révision: 20.08.10

Numéro de la matière: 325720

Version: 2 / CH

Date d'impression: 20.08.10

01. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom commercial

Orangen Aroma EFLA020271

N° d'article 32572000

Utilisation de la substance/préparation

arôme/ parfum

Identification de la société/entreprise

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Numéro de Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

téléphone d'appel

d'urgence

Adresse email sdb@haenseler.ch

02. Dangers possibles

Classification

Classification Xi, R38
R43
N, R50/53

Symboles de danger

N Dangereux pour l'environnement
Xn Nocif

Phrase(s) de risque

38 Irritant pour la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

03. Composition / information sur les composants ***

Caractérisation chimique

Mélange des suivantes substances figurantes avec inoffensives additions.

Composants dangereux ***

Citrus, ext.

No. CAS 68606-94-0

No. EINECS 304-454-3

Concentration >= 50 %

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1

Skin Irrit. 2

Skin Sens. 1

Aquatic Chronic

3

Orange, sweet, ext.

No. CAS 8028-48-6

No. EINECS 232-433-8



Nom commercial: Orangen Aroma EFLA020271

Date de révision: 20.08.10

Numéro de la matière: 325720

Version: 2 / CH

Date d'impression: 20.08.10

Concentration >= 25 < 50 %

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1
Flam. Liq. 3
Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic
1
Skin Irrit. 2
Skin Sens. 1**Mandarin orange, ext.**

No. CAS 8008-31-9

No. EINECS 284-521-0

Concentration >= 10 < 25 %

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1
Flam. Liq. 3
Skin Irrit. 2
Skin Sens. 1**Lemon, ext.**

No. CAS 84929-31-7

No. EINECS 284-515-8

Concentration >= 1 < 10 %

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1
Flam. Liq. 3
Aquatic Chronic
1
Skin Irrit. 2
Skin Sens. 1**04. Premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Assurer un traitement médical.

En cas d'ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

05. Mesures de lutte contre l'incendie**Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Pas de précautions spéciales.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Ne pas requis.

Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

07. Manipulation et stockage

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Pa de réquisitions spéciales.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Non.

08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Eviter le contact avec la peau. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire - Note

En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Lors d'exposition intensive et prolongé utiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Gants de protection

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

Lunettes de protection

09. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Etat

liquide



Nom commercial: Orangen Aroma EFLA020271

Date de révision: 20.08.10

Numéro de la matière: 325720

Version: 2 / CH

Date d'impression: 20.08.10

Couleur	jaune foncé à orangé
Odeur	caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**Point d'éclair**

Valeur	56	°C
--------	----	----

Point d'ébullition

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Point de fusion

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Densité

Valeur	0.849	g/cm ³
--------	-------	-------------------

Hydrosolubilité

Remarque	Non miscible ou bien peu miscible.
----------	------------------------------------

Teneur en solvant

Valeur	0.0	%
--------	-----	---

Inflammabilité

Remarque	Ne pas auto-inflammable
----------	-------------------------

10. Stabilité et réactivité**Conditions à éviter**

Remarque	Pas de réaction dangereuse connue.
----------	------------------------------------

Produits de décomposition dangereux

Remarque	Aucuns connus.
----------	----------------

Décomposition thermique

Remarque	Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
----------	---------------------------------------------------------------------------------

11. Informations toxicologiques**Toxicité aiguë / autres données****Toxicité aiguë par voie orale**

Substance de référence	Orange, sweet, ext.	
Espèces	rat	
DL 50	4400	mg/kg
Substance de référence	Lemon, ext.	
Espèces	rat	
DL 50	2840	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Substance de référence	Orange, sweet, ext.	
Espèces	lapin	
DL 50	> 2000	mg/kg
Substance de référence	Lemon, ext.	
Espèces	lapin	
DL 50	> 5000	mg/kg

Effet irritant / caustique**Irritation aiguë de la peau**

Remarque	Irritant pour la peau et les muqueuses.
----------	-----------------------------------------

Corrosion aiguë des yeux

Remarque	Aucun effet d'irritation connue
----------	---------------------------------



Nom commercial: Orangen Aroma EFLA020271

Date de révision: 20.08.10

Numéro de la matière: 325720

Version: 2 / CH

Date d'impression: 20.08.10

sensibilisation

Remarque

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

12. Informations écologiques**Toxicité pour les poissons**

Remarque

Nocif pour les poissons.

Information supplémentaire sur l'écologie

Produit menace l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.
Danger pour l'eau potable. Nocif pour organismes aquatique.

13. Considérations relatives à l'élimination**Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

No. ONU	1197
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Carte pour désignation du danger	3
Désignation de la marchandise	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER
Prescription particulière	640E

Transport maritime IMDG/GGVSee

No. ONU	1197
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Désignation de la marchandise	EXTRACTS, FLAVOURING, LIQUID
Polluant marin	Marine Pollutant

Transport aérien

No. ONU	1197
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Désignation de la marchandise	EXTRACTS, FLAVOURING, LIQUID

15. Informations réglementaires *****Étiquetage selon les Directives CE *****

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger ***

N	Dangereux pour l'environnement
Xn	Nocif

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient ***	Citrus, ext.Mandarin orange, ext.Lemon, ext.Orange, sweet, ext.
--------------	-----------------------------------------------------------------



Nom commercial: Orangen Aroma EFLA020271

Date de révision: 20.08.10

Numéro de la matiere: 325720

Version: 2 / CH

Date d'impression: 20.08.10

Phrase(s) de risque ***

38	Irritant pour la peau.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Phrase(s) S ***

23	Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols.
24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
37	Porter des gants appropriés.
57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**Pictogrammes**

GHS08	danger pour la santé
GHS07	point d'exclamation
GHS09	environnement

Mot signalétique

Dgr	danger
-----	--------

Indications de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de sécurité

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P405	Garder sous clef.

16. Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.